



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 50209

Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le diplôme d'herboriste en France. Ce diplôme a été supprimé il y a 73 ans, par un décret pris le 11 septembre 1941 par le Gouvernement de Vichy. De ce fait, il reste moins d'une dizaine d'herboristes exerçant aujourd'hui en France. De plus, alors que la demande pour des soins de phytothérapie ne cesse de croître, le marché des plantes médicinales en France est au plus bas (80 % des plantes sont importées). Un nouveau développement de l'herboristerie permettrait de compléter les traitements actuels et serait également une réponse pour améliorer la prévention et le bien-être. Ainsi, mettre en place de nouveau un diplôme reconnu par l'État serait aussi facteur de création d'emplois, permettrait de rendre plus dynamique la filière agricole des plantes et conserverait le patrimoine d'une profession qui existe en France depuis 1312. Aussi il souhaite savoir si le Gouvernement entend aller vers une nouvelle reconnaissance par l'État du diplôme d'herboriste en France.

Texte de la réponse

Un diplôme d'enseignement supérieur dans le domaine réglementé de la santé n'est créé que s'il correspond à un emploi identifié par le ministère des affaires sociales et de la santé, au regard des besoins en santé publique notamment. Le ministère des affaires sociales et de la santé définit, en amont, et en lien avec les partenaires concernés, le référentiel métier et le référentiel des compétences. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche peut alors élaborer conjointement avec les différents acteurs du domaine, le référentiel de formation correspondant. Actuellement, le référentiel de formation des études de pharmacie inclut les enseignements liés à l'herboristerie et la prise en compte des solutions thérapeutiques qui lui sont associées.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50209

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1494

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2399